

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 mai 2012**

Décision n° **B-2012-3252**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Quartier Vernay Verchères - Mandat de travaux pour l'aménagement et la requalification des espaces extérieurs - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : jeudi 3 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Daclin (pouvoir à M. Philip), Mme Besson, MM. Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Barge, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 10 mai 2012

Décision n° B-2012-3252

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Quartier Vernay Verchères - Mandat de travaux pour l'aménagement et la requalification des espaces extérieurs - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Les quartiers nord et est de Vaulx en Velin font l'objet, depuis plusieurs années, d'une intervention volontariste des collectivités et de différents partenaires dans le cadre du grand projet de ville (GPV). Cette intervention s'est notamment traduite par la signature d'une convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) le 13 mai 2005. Cette intervention s'est concrétisée, à ce jour, par la création du centre-ville, la restructuration du secteur de la Thibaude et du quartier d'Ecoin sous la Combe.

Le quartier Vernay Verchères accueille 1 800 habitants, 700 logements répartis sur 9 hectares et fait l'objet d'un projet urbain ciblé.

Une étude de programmation urbaine a été conduite en 2006 et a permis de valider un programme d'interventions, sous maîtrise d'ouvrage unique confiée à la Communauté urbaine de Lyon. Ce programme porte sur environ 3,65 hectares et comprend :

- la reprise d'une partie des réseaux publics d'eau potable et d'assainissement liés au projet d'espaces extérieurs,
- la création d'espaces publics (aires de jeux et espaces verts au nord, aire de jeux pour adolescents au sud, 2 chemins piétons nord-sud), la reprise intégrale de l'éclairage du quartier, la modification de la clôture du groupe scolaire Makarenko,
- le désenclavement du secteur et l'amélioration du stationnement (reprise de la rue des Verchères, restructuration de la voie privée dite ASP (Association syndicale des propriétaires), de la rue des Onchères et son prolongement par un nouveau barreau, reprise du stationnement côté ouest de la rue Debussy),
- l'aménagement des espaces extérieurs ou résidentialisation du patrimoine de Villeurbanne Est Habitat, Dynacité, l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône.

Par délibération n° 2007-3979 du 26 mars 2007, le Conseil de communauté a approuvé et décidé de réaliser, dans le cadre d'un mandat, ce programme de requalification des espaces extérieurs du quartier Vernay-Verchères. A cet effet, une individualisation d'autorisation de programme à hauteur de 1 300 000 € a été votée.

Par décision n° B-2007-5472 du 17 septembre 2007, le Bureau a autorisé monsieur le Président à signer le mandat confié à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL).

Suite aux délibérations du Conseil n° 2010-1670, n° 2010-1671 et n° 2012-2775 des 6 septembre 2010 et 13 février 2012, le montant total de l'autorisation de programme individualisée est de 8 388 120 € en dépenses et de 3 766 399,81 € en recettes.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des marchés relatifs aux travaux d'aménagement et de requalification des espaces extérieurs du quartier Vernay Verchères.

Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : aménagement urbain,
- lot n° 2 : plantations, arrosages et aires de jeux,
- lot n° 3 : éclairage,
- lot n° 4 : serrurerie.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 23 mars 2012, a classé les offres et choisi pour les différents lots celles de l'entreprise et du groupement d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : aménagement urbain ; groupement STAL TP / SEEA TP / Maïa Sonnier / BGL / Coiro, pour un montant de 2 345 164,47 € HT (solution de base), soit 2 804 816,71 € TTC,

- lot n° 2 : plantations, arrosages et aires de jeux ; groupement Tarvel / Parcs et sports, pour un montant de 1 302 232,03 € HT (solution de base), soit 1 557 469,51 € TTC,

- lot n° 3 : éclairage public ; groupement SERP / Carrion, pour un montant de 521 596,00 € HT (solution de base), soit 623 828,82 € TTC,

- lot n° 4 : serrurerie ; entreprise Chosset et Luchessa, pour un montant total de 785 720,52 € HT (solution de base), soit 939 721,74 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Directeur général de la SERL à signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Directeur général de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) à signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise et les groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : aménagement urbain ; groupement STAL TP / SEEA TP / Maïa Sonnier / BGL / Coiro, pour un montant de 2 345 164,47 € HT (solution de base), soit 2 804 816,71 € TTC,

- lot n° 2 : plantations, arrosages et aires de jeux ; groupement Tarvel / Parcs et sports, pour un montant de 1 302 232,03 € HT (solution de base), soit 1 557 469,51 € TTC,

- lot n° 3 : éclairage public ; groupement SERP/Carrion, pour un montant de 521 596,00 € HT (solution de base), soit 623 828,82 € TTC,

- lot n° 4 : serrurerie ; entreprise Chosset et Luchessa, pour un montant total de 785 720,52 € HT (solution de base), soit 939 721,74 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, individualisée sur l'opération n° OP17O1435, le 13 février 2012 pour la somme de 8 388 120 € en dépenses et de 3 766 399,81 € en recettes.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - compte 231 510 - fonction 824, pour un montant de 5 925 836,78 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mai 2012.